

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 8 JUIN 2020

Province de Québec
Municipalité de Saint-Thomas

Le conseil de la Municipalité de Saint-Thomas siège en séance d'ajournement ce 8 juin 2020, à 19h00, par visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence : M. Marc Corriveau, Maire, les conseillères et les conseillers suivants : Mmes Agnès Derouin, Geneviève Henry et Marie Ouellette, MM. André Champagne, Maurice Marchand et Jacques Robitaille. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par visioconférence : Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière.

RÉSOLUTION No 214-2020

OUVERTURE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé subséquemment par les décrets numéros 222-2020, 388-2020, 418-2020, 460-2020, 478-2020, 483-2020, 501-2020, 509-2020, 531-2020 et 544-2020, et ce, jusqu'au 3 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 572-2020 du 3 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de 8 jours, soit jusqu'au 10 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et de la direction générale que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil délibèrent et votent à la séance à voix haute par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la direction générale puissent y participer par visioconférence. L'enregistrement audio des délibérations et des prises de décision sera publié sur le site internet de la Municipalité, tel qu'exigé par l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 du Gouvernement.

La séance est ouverte à 19h00 par M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, qui assiste à la séance et dresse le procès-verbal.

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 8 JUIN 2020

RÉSOLUTION No 215-2020

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019 ET DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AUDITEUR

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 tel que présenté par Martin Boulard s.e.n.c.r.l. et d'accepter le rapport de l'auditeur externe tel que rédigé par la firme comptable Martin Boulard s.e.n.c.r.l.

RÉSOLUTION No 216-2020

DEMANDER UNE OFFRE DE SERVICE À MARTIN BOULARD S.E.N.C.R.L. – VÉRIFICATION (AUDIT) 2020

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas demande une offre de service à Martin Boulard s.e.n.c.r.l. pour la vérification comptable (audit) pour l'année 2020. Un devis sera préparé afin que la firme puisse nous soumettre son offre de service.

RÉSOLUTION No 217-2020

FACTURE À PAYER À BC2 – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 1

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie la facture #FAC34630 de BC2, au montant de 8 400.00\$ plus taxes, à titre de décompte progressif no1.

RÉSOLUTION No 218-2020

OUVERTURE DE LA PISCINE MUNICIPALE EN SITUATION DE COVID-19

CONSIDÉRANT que la santé publique a autorisé l'ouverture des piscines pour la période estivale ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est capable de respecter les mesures exigées par la direction de la santé publique ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Geneviève Henry, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas procède à l'ouverture de la piscine municipale en date du vendredi 19 juin 2020 et adopte les politiques et les règlements pour l'ouverture de la piscine municipale en situation de COVID-19, lesdites politiques et règlements font partie intégrante de la présente résolution.

RÉSOLUTION No 219-2020

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIELS POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT que, suite aux travaux de rénovation au centre communautaire, il manque certains items pour bien fonctionner;

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 8 JUIN 2020

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas alloue un budget de 30 000\$ plus taxes pour l'achat d'équipements et matériels tels que de l'affichage, habillage des fenêtres, babillards, système de son, projecteur, écran etc. Ce budget servira à l'achat de fournitures auprès de plusieurs fournisseurs différents. Ces factures seront payées par le budget d'entretien du centre communautaire.

RÉSOLUTION No 220-2020

METTRE FIN À LA COLLECTE DES RDD ANNUEL À SAINT-THOMAS

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas veuille mettre fin à la collecte des RDD annuel dès maintenant.

RÉSOLUTION No 221-2020

VENTE DE L'ÉGLISE À SAINT-THOMAS

Attendu que Mme Annette Harnois, présidente de la Fabrique Sainte-Famille, nous informe qu'ils ont reçu une offre d'achat pour l'église ;

Attendu que Mme Annette Harnois, présidente de la Fabrique Sainte-Famille demande si la Municipalité est intéressée ou pas à acquérir l'église ;

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas n'est pas intéressée à acheter l'église de Saint-Thomas.

PÉRIODE DE QUESTIONS (Aucune)

RÉSOLUTION No 222-2020

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19h16.

M. Marc Corriveau
Maire

Mme Danielle Lambert B.A.A.
Directrice générale et sec.-trésorière